

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



Dalheim, le 14 octobre 2026

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes,

il est porté à la connaissance du public

qu'une demande a été introduite en vue d'obtenir une autorisation de bâtir pour

la transformation de la maison d'habitation unifamiliale sise à Dalheim, à gauche de la rue "Hossegaass" numéro 29, sur la parcelle inscrite au Cadastre de la Commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 936/2874 et 936/3387.

Le présent avis est affiché par l'autorité administrative sur la parcelle destinée à recevoir l'implantation de la construction projetée pendant un **délai de quinze jours, soit du 15 octobre 2026 au 29 octobre 2026 inclusivement**, délai pendant lequel toute personne qui estime que les décisions administratives à prendre au sujet de cette demande sont susceptibles d'affecter ses droits et intérêts, pourra faire connaître ceci par écrit au bourgmestre et présenter ses observations éventuelles.

Le prédit dossier peut être consulté à la mairie de Dalheim pendant le délai précité sur rendez-vous à fixer soit par téléphone du lundi au vendredi entre 9.00 et 11.00 heures et entre 14.00 et 16.00 heures au numéro 23 60 53 280 ou par courrier électronique à l'adresse autorisations@dalheim.lu.


Tamara MANGERICH
La secrétaire communale f.f.




Romain KILL
Le bourgmestre